



OBTENIR LA QUALIFICATION CHAMBRE D'HÔTES RÉFÉRENCE®



Chambre d'hôtes référence® est une qualification nationale portée par Offices de Tourisme de France afin de palier l'absence de classement des chambres d'hôtes et développer la qualification de ces hébergements. Yonne Tourisme, l'organisme en charge de la qualification sur le département de l'Yonne, en partenariat avec les Offices de Tourisme locaux, vous propose de qualifier votre location « Chambre d'hôtes référence® ».

Définition d'une chambre d'hôtes

Article L324-3 du code du tourisme : «chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations» ;

Article D324-13 du code du tourisme : « fourniture groupée de la nuitée et du petit déjeuner, activité limitée à un nombre maximal de cinq chambres pour une capacité maximale d'accueil de quinze personnes. L'accueil doit être assuré par l'habitant ».

Les objectifs

- Garantir une qualité des prestations fournies à la clientèle,
- Bénéficier d'une promotion sur les supports de communication de Yonne Tourisme : sites Internet et brochures départementales.

Les valeurs de la qualification

La qualification est une démarche volontaire qui engage l'exploitant à maintenir une prestation qualitative a minima et une assurance pour le client d'être bien accueilli. À la différence des classements et labels, Chambre d'hôtes référence® n'établit pas une échelle de valeurs selon les prestations.

Pour qui ?

Tout exploitant d'un hébergement touristique déclaré en Mairie sous l'appellation chambre d'hôtes peut demander la qualification. Chambre d'hôtes référence® s'inscrit en parfaite complémentarité avec les autres démarches de qualification existantes (labels et marques, par exemple).

Les critères et engagements

Critères : l'hébergement doit respecter un référentiel se déclinant sur plusieurs thématiques : services, équipements, propreté et respect de l'environnement notamment.

Durée : visite de contrôle et renouvellement de la qualification tous les 5 ans.

Coût : 50 € et 10 € par chambre supplémentaire / 50 € en cas de contre-visite.

**CHAMBRE D'HÔTES
RÉFÉRENCE®
DANS L'YONNE EN 2015**

**43 établissements qualifiés
pour une capacité totale de 358 lits.**



DÉMARCHE À SUIVRE POUR OBTENIR LA QUALIFICATION CHAMBRE D'HÔTES RÉFÉRENCE®

Contactez Yonne Tourisme ou l'Office de Tourisme de son territoire afin de connaître les modalités de commande d'une qualification et recevoir les documents d'information nécessaires. La qualification est attribuée à l'issue d'une visite d'inspection, réalisée par l'Office de Tourisme local et partenaire de l'opération, qui consiste à vérifier le respect des critères selon le référentiel. Les résultats de la visite seront ensuite présentés en Commission d'attribution départementale qui statuera sur la qualification.



VOTRE CONTACT YONNE TOURISME
RELAIS TERRITORIAL DES OT SI
 Anne-Sophie FERRAND
 1-2, quai de la République - 89000 AUXERRE
 Tél. 03 86 72 13 60 - Fax 03 86 72 92 09
 relaisotsi@tourisme-yonne.com



EN SAVOIR + HÉBERGEMENT
www.tourisme-yonne.com/pro
 Rubrique : Je suis porteur d'un projet touristique
 Sous-rubrique : Démarches qualité
www.frotsi-bourgogne.com

